GROWPEMENT NATIONALE	PROCES-VERBAL	PIÈCE Nº L
COMPAGNIE OTOKESSEATIEROSK	4	AFFAIRE THE THE THE THE THE THE THE THE THE TH
COMPAGNIC VIA DESCRIPTION	RENSEIGNEMENTS	A BELLEVILLE
UNITÉ B.T.	ADMIN'STRATIFS	CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
	25.11.78	78306133
PROCÈS Nº 973 / 1978	20.11.10	70000100
Analyse – Référènce		
- ANALYSE : - Objet vols	nt non identifié ( 0.V.N.Tg	INECTION de la GENDARMERIE
- REFERENCE: - C.M. n° 32	600 MA/GEND.T. du 2 Lout 19	68. COURRIER ARPIVEE
8	CONE	030028 12-15 DEC. 78
		HESTIN a faunt
NOUS SOUSSIGNÉS	Gendarme, Agent de Police-J	
, Ge	ndarme, Agent de Police Judi	
VULES ARTICLES 20 et 75 du Cod RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS	e de procédure pénale,	NEORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEES
LE 28 novembre 784 10 HE	UREIS) , en service à la réside	ence, faisant suite à une com-
munication téléphoniq	■50.74709 - 140748774 - 1807108776088769987097427093	, mécanicien, demeu-
rant au lant oue le samedi 2º	, commune de novembre 1978, dans l'après	( ), nous signa- midi. il a apercu dans le
ciel un objet lui par	assant insolite, nous nous	
dernier.	and nous déalems aux la douz	on succeion word 15 hours
30. 15 heures 45. alo	ers qu'il se trouvait sur les	en question, vers 15 heures lieux de son travail. à
l'usine	de '(	), il a été intrigué
par la présence, dans	le ciel, situé au . , d'u	m objet immobile dont il n'a ui, environ un mètre, était
de forme légèrement o	valisée et émettait une lumi	ère jaune pâle très brillante
Il précise que l'engi	n est resté immobile pendant	une minute environ à partir
du moment où il l'a a ment parti, direction	perçu. Au bout de ce laps de	e temps, l'objet est subite- vitesse, ce qui a fait penser
à monsieur : qu	e ce ne pouvait être ni un a	vion, ni un hélicoptère. Pen-
dant le déplacement,	il n'a remarqué aucune flamm	ne ou fumée et a continué à
	e minute jusqu'a ce qu'il le evu cet objet qui se déplaça	e perde de vue. Environ 10 mir ait cette fois beaucoup plus
loin, toujours vers ]	e l , mais en sens opposé,	c'est-à-dire d'
	d'après lui, de une à deux m calement entrevu quelque chos	ninutes. Pendant cette période
	se trouvant sensiblement à la	
Toutefois, pour cette	dernière observation, il ne	se prononce pas car il pense
qu'il pourrait s'agin	là d'un avion. Le témoin no	ous signale ces faits à toutes ; en compagnie d'une autre per
sonne, monsieur	, , mécanicien,	demeurant
ah iat	( ), lorsqu'il	a perçu la présence de cet
objet.  Le même jour, nou	s procédons à l'audition du	second témoin qui nous déclar
qu'effectivement, le	samedi 25 novembre 1978, ver	rs 15 heures 30, 15 heures 45,
		ravail, cela en bout de chan- ernier nous précise que, par
	où il se trouvait, il a vu, a	
en , un objet qui	lui a paru de forme rectangu	laire et de couleur pâle très
brillante. Cet engin		ritesse, plus rapidement qu'un
	The state of the s	LE COMMANDANT D'UNITÉ
M. le procureur de l	a République LE 6 décembre 1	COMMANDEMENT RÉGIONAL DE LA
M. le Préfet de Régi à M. le Général, Cdt F	•	ENDARMERIE NATIONALE A
à	. (	13 DEC 1978
1 M. le Général, Cdt F	égion Aérien	DETM FOO OCT
Direction Gendarmer	rounement.	DEST. JG M- ENP. KEN
	ND.OB. OM. EMP. SERV. DU 21-07-1971 - CLASS : 33-06.	A. D. G. 8-77-3 600 000 197-8 ED 2
Nº 830.1.216 [MARK 28] NET. C. M. Nº 31 400 DN/GE	10.00. Om. EMF. OCHY DU 21-07-19/1 - CLASS .: 33 06.	a comment of the contract of t

LUUU AL LE LUULLEUU AS --

avion ou qu'un hélicoptère, en dessous de la couche de nuages. Pour sa part, il n'a pas remarqué l'engin alors qu'il était immobile et c'est monsieur qui a attiré son attention lorsqu'il venait de se mettre en mouvement. Dix minutes plus tard. monsieur a, à nouveau, observé l'objet, toujours au mais volant cette fois-ci en sens opposé, c'est-à-dire d' en ( . A ce moment, il lui a paru plus éloigné. Sa première observation a pu durer plus d'une minute et la seconde a peut-être été légèrement plus longue. C'est au cours de ce deuxième passage qu'il a vu un avion noir, navigant vers l' mais beaucoup plus lentement que l'objet.

Par message radio, nous avons rendu compte des faits aux autorités habituelles.

Contactés téléphoniquement, les services météorologiques de ( ), nous ont fait connaître que le samedi 25 novembre 1978, entre 15 heures 30 et 15 heures 45, le "plafond" était à 360 mètres, se trouvant à 400 mètres d'altitude.

Des renseignements recueillis auprès de la tour de contrôle de l'aéroport de la present de la present de la s'avère que deux
avions de l'aéroclub de cont évolué dans la région de la present de la contrôle de l'aéroport de la present de la tour de contrôle de l'aéroport de la present de la tour de contrôle de l'aéroport de la present de la tour de contrôle de l'aéroport de la present de la tour de contrôle de l'aéroport de la present d

, GENDARMERIE	NATIONALE	e E	1	
GROUPEMENT		מספרה ער	DD 41	AFFAIRE TEACH
COMPAGNIE OUT PECADAG	N -	PROCÈS - VE	KRAL	GADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
B.T. de		ITIDŲA' D	ON	
P.V N°	973 / 1978	1		
PERSONNE ENTENDUE		-(Témoin)-	A N	
RÉFÉRENCES				
		2		
CE JOUR NOUS SOUSSIGNÉ(S)	A-5-4	ovembre mil neuf o		
VU LES ARTICLES		ONS EFFECTUÉES , AGISSANT E		RE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS NFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
	à (),	mune de fils de i nous déclare à 1	(:	n. demeurant au ), né le , nationalité
	que je me tro de tier, non loi objet immobil "" Pour m mesurait envi "" Cet ob jaune pâle tr "" J'ai d que cela ne b ai prévenu un "" Je tie pendant une m par contre de "" Au bou tion fait penser q dant ce dépla continué à l' perde de vue. "" Enviro mais cette fo se déplaçait environ une ou disparaîssait j'ai égalemen peux définir et se trouvan "" Toutef peux pas me p	uvais sur les lieu  n du cône d'inciné e dans le ciel et a part, la distanc ron un mètre à l'o jet, de forme légè ès brillante malgr 'abord pensé à un ougeait pas, je me collègue de trava (' ). "" ns à préciser que inute environ à pa puis quand il s'y t de ce laps de te et cela à très ue ce ne pouvait é cement, je n'ai pa observer pendant u "" n dix minutes plus is-ci beaucoup plu en sens opposé, c' deux minutes et j à travers les nu t aperçu quelque co la forme, mais sen t entre lui et moi ois, pour cette fo rononcer car il po Le 2 e faite par moi de	x de mon tr), plus ration, j'a dont je n'a e m'a paru eil nu. "" rement oval è le temps avion mais suis deman il, monsieu cet objet e rtir du mom trouvait. " emps, l'engi grande vit tre ni un a s remarqué me minute e stard, j'ai as loin, tou est-à-dire e dois dire lages. De pl chose de noi siblement à mais beau reme noire e surrait s'ag 8 novembre la déclara	précisément en bout de chan- i aperçu, situé au . , un i pu évaluer la hauteur. "" assez grande car cet engin  isée, émettait une lumière couvert. "" lorsque je me suis rendu compt dé ce que ça pouvait être et r , demeurant à  st resté immobile dans le ciel ent où je l'ai aperçu. J'ignor " n est subitement parti direc- esse, ce qui m'a d'ailleurs vion ni un hélicoptère. Pen- de fumée ou de flamme. J'ai environ jusqu'à ce que je le  à nouveau revu cet objet, jours vers le ; ce dernier d' . Cela a duré que l'engin apparaîssait et us, pendant cette période, r, assez confus, dont je ne la même hauteur que l'engin coup plus près de l'objet. "" t vu l'éloignement, je ne ir là d'un avion. "" 1978 à 10 heures 45.  tion ci-dessus. j'y persiste
Nº 656.1.210 (Ancies 218)	et n'ai rien	à y changer, à y a ( A signé au car O.M.A du 30 juillet 1968.	jouter ou à	y retrancher. ""

GENDARMERIE NATIONALE  GROUPEMENT  COMPAGNIE ON ANTONALE  COMPAGNIE	PROCÈS-VERBAL  D'AUDITION  -(Témoin)-	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
	novembre mil neuf cent soixan	
SULVANTES QUE NOUS A	, Gendarme, Agent de Poli t 75 DU CODE DE PROCÉDI VONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET C notre brigade, entendons:	URE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
"" Samedi a que je me trom à l'usine chantier, à probservations a pobservations a par rappe déplaçant d'et de couleur Il m'a servation au ment qu'un aving ment qu'un aving ment qu'un aving Enfin, de alors qu'il ver ment en a peut-être ét a premia peut-être ét avion noir se que cet aérone regard était la suite dans "" Lecture	e, qui nous déclare à 15 heur 25 novembre 1978, vers 15 heur de vais avec un collègue de tra de roximité du cône d'incinérati suivantes: port à l'endroit où j'étais, un objet qui m'a pâle très brillantesemblé à très grande distance in se déplaçait à grande vite ion ou qu'un hélicoptère. "" sa préciser que c'est cet objet. Pour ma part, je et l'ai localisé, sur les i enait de se mettre en mouveme dix minutes plus tard environ rs au mais volant en sen dis-ci, il m'a paru plus éloi lère observation a pu durer puté légèrement plus longue endant ce deuxième passage que déplaçant beaucoup plus lent ef se dirigeait vers l'ocaucoup plus captivé par l'a les nuages. ""  Le 28 novembre 1	res 10:  res 30, 15 heures 45. alors vail, monsieur (), en bout de on, j'ai été amené à faire les j'ai pu apercevoir au , se paru de forme rectangulaire  mais sous la couche de nuages sse, certainement plus rapide-  qui a attiré mon ne l'ai pas vu alors qu'il ndications de mon collègue, nt. "" , j'ai à nouveau observé cet s opposé, c'est-à-dire d'I  gné